

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance d'ajournement du conseil municipal du 19 avril 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 19 avril 2022 à 19h00 à la salle du conseil située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles et à laquelle sont présents :

Présents :

Messieurs Jean-Paul Rioux, Gilles Lamarre, Mélanie Dubé, Sylvain Sénéchal, Jean-Yves D'Amboise et Hélène Poirier, conseillers(ères).

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Marie Dugas, maire.

Est également présent à cette séance, monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier. Cette séance d'ajournement fait suite à la séance ordinaire du 11 avril 2022.

Aucun citoyen dans l'assistance.

Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance d'ajournement et adoption de l'ordre du jour
2. Octroi de contrat pour le projet d'enrochement de la Grève Fatima
3. Octroi de contrat pour le projet d'asphaltage routes diverses et petit chemin St-Mathieu (RIRL)
4. Ajustement de la facturation pour l'opération du Bureau d'information touristique
5. Achat d'une souffleuse usagée Yardman 9.5 HP 2012 pour l'entretien de la patinoire
6. Demande de permis de sollicitation
7. Demande d'usage du terrain de balle molle pour partie amicale et participation à l'achat d'équipement
8. Budget pour le comité d'église
9. Varia
10. Période de questions
11. Levée de la séance d'ajournement.

04.2022.90

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Gilles Lamarre, il est résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

ADOpte l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 19 avril 2022.

04.2022.91

2. OCTROI DE CONTRAT POUR LE PROJET D'ENROCHEMENT DE LA GRÈVE FATIMA

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO # 1575655), le journal Constructo et le journal Info-Dimanche un appel d'offres public concernant le projet intitulé « Enrochement de la berge le long d'un tronçon du chemin de la Grève-Fatima » ;

Attendu qu'à la suite de cet appel d'offres, quatre soumissionnaires, en présence de témoins, ont déposé une soumission conforme chacune; soit

Nom du soumissionnaire	Offre de prix incluant les taxes
Construction R.J. Bérubé Inc.	170 955,64 \$
Gestion Romain Bérubé Inc.	320 090,40 \$
2646-1871 Québec Inc - Aménagement B. Leblond	490 168,32 \$
Construction B.M.L. Division de Sintra Inc	567 014,15 \$

Attendu que la plus basse soumission conforme est celle de Construction R.J. Bérubé Inc;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Hélène Poirier et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- Ratifie les ouvertures des soumissions du 14 avril 2022 de 11h00 et de 14h00 relatives au projet ci-haut mentionnées à toutes fins que de droit;
- Octroie le contrat relativement à l'enrochement de la berge le long d'un tronçon le long du chemin de la Grève-Fatima à Construction R. J. Bérubé

Inc., le plus bas soumissionnaire, pour un montant de 170 955,64 \$ incluant les taxes, selon les documents d'appel d'offres publics;

- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de ladite municipalité le contrat à intervenir entre les parties.

Que la présente résolution fait partie dudit contrat entre les parties incluant tous les documents de l'appel d'offres publics ainsi que tous les documents futurs à fournir suivant le devis.

04.2022.92

3. OCTROI DE CONTRAT POUR LE PROJET D'ASPHALTAGE ROUTES DIVERSES ET PETIT CHEMIN ST-MATHIEU (RIRL)

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a fait paraître un appel d'offres public sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SEAO # 1580478) concernant le projet numéro 53-2-11045-20-05 intitulé « RIRL – travaux routiers sur routes diverses » ;

Attendu que nous avons reçu deux soumissions et que nous avons procédé à l'ouverture le 14 avril 2022 à 11h00 au bureau municipal devant témoins en présence du directeur général-greffier-trésorier, de l'adjointe au directeur général et greffière et d'un représentant de chaque soumissionnaire;

Attendu les offres suivantes :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Prix total incluant les taxes</u>
Construction B.M.L. Division de Sintra Inc	964 001,34 \$
Construction R.J. Bérubé Inc	1 160 021,30 \$

Attendu que nous avons constaté un écart de calcul de 100 000 \$ dans la formule de soumission de Construction R.J. Bérubé Inc, cependant, le prix total ci-haut demeure inchangé ;

Attendu que les deux soumissions sont conformes et que la plus basse est celle de Construction B.M.L. Division de Sintra Inc;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Mélanie Dubé et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- Retienne la proposition de Construction B.M.L. Division de Sintra Inc au montant de 838 444,31 \$ + (41 922,22 \$ de TPS +83 634,82 \$ de TVQ) = 964 001,34 \$;
- Octroie le contrat relativement aux travaux de « RIRL – travaux routiers sur routes diverses » selon les documents d'appel d'offres publics;
- Autorise monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de ladite municipalité le contrat à intervenir entre les parties.

Que la présente résolution fait partie dudit contrat entre les parties incluant tous les documents de l'appel d'offres publics ainsi que les documents futurs à fournir suivant le devis.

04.2022.93

4. AJUSTEMENT DE LA FACTURATION POUR L'OPÉRATION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Il est proposé par M. Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges ajuste la facturation pour l'opération du bureau d'information touristique pour un montant de 23 000 \$.

04.2022.94

5. ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE USAGÉE YARDMAN 9.5 HP 2012 POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Il est proposé par M. Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges achète de M. Dany Larrivée une souffleuse usagée Yardman 2012 9.5 HP pour l'entretien de la patinoire au prix de 200 \$.

04.2022.95

6. DEMANDE DE PERMIS DE SOLLICITATION

Attendu que Bell Canada demande de permis de sollicitation dans sa campagne d'information;

Attendu que Bell Canada souhaite pouvoir présenter en personne les investissements réalisés par Bell et les possibilités créées par ces nouvelles technologies;

Attendu que le but de cette activité est d'engager une discussion et d'informer les citoyens ciblés des avantages reliés – Télé, Internet, Téléphonie et Bell Maison intelligente et que l'approche de Bell Canada vise à bâtir des liens solides de confiance en offrant un service personnalisé à chaque contact;

Attendu qu'aucune vente n'est complétée par les ambassadeurs de Bell sur le terrain (au domicile des clients actuels et potentiel sur le territoire), c'est-à-dire que si le client est intéressé par un ou plusieurs services de Bell, il sera mis en contact directement avec le centre d'appel;

Attendu que les dates visées sont du 2 mai au 2 juin 2022;

Attendu que le Conseil municipal est d'accord;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accorde à Bell Canada une permission de sollicitation, tel que ci-haut exposée.

04.2022.96

7. DEMANDE D'USAGE DU TERRAIN DE BALLE MOLLE POUR PARTIE AMICALE ET CONTRIBUTION

Attendu que le Collectif d'accueil des nouveaux arrivants dans les Basques (CANAB) désire organiser une ou plusieurs parties de balle molle amicale pour tout le monde au début de saison à notre terrain de balle molle de Notre-Dame-des-Neiges;

Pour ce motif, il est proposé par M. Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es) que la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte la location gratuite de son terrain de balle molle pour l'activité du CANAB. À noter que la Municipalité s'engage à prêter le terrain à condition que les lieux soient remis en l'état, que l'horaire des parties n'entre pas en conflit avec d'autres parties déjà au programme et que la Municipalité ne fournit pas d'équipements en tant que tels.

04.2022.97

8. BUDGET POUR LE COMITÉ D'ÉGLISE

Attendu que le défunt Comité des Loisirs a laissé son compte de caisse à la municipalité lors de leur dissolution ;

Attendu qu'une somme de 1000,00 \$ sera ainsi rendue disponible pour le Comité de dynamisation d'église ;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Hélène Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es) que la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges octroie cette somme pour les activités dudit comité et demande à l'administration municipale de faire le suivi de ces dépenses conjointement avec la secrétaire du comité.

Notes : En date de janvier 2022, une somme résiduelle était encore dans l'ancien compte du comité de loisirs. Le compte a été supprimé, car il était inactif et engendrait des frais inutiles. Cette somme a donc été redéposée dans le compte opération de la Municipalité.

9. VARIA

04.2022.98

Demande d'installation de pancartes indiquant qu'il faut promener son chien en laisse en tout temps et ramasser les excréments de son animal de compagnie dans certains secteurs, tel que la rue de la Grève.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions du public ont porté : aucune question

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

04.2022.99

À 19h01 minutes, monsieur M. Jean-Paul Rioux propose de lever la séance d'ajournement du mardi 19 avril 2022.

Signé :

Jean-Marie Dugas, maire¹

Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.